

## L'heure de la décision



Après plusieurs années de lutte, les Kenyans ont réussi à négocier une constitution révolutionnaire en 2010. Son approche orientée vers les droits fondamentaux, la responsabilité des citoyens et les services publics établit les bases qui définissent le rôle central de l'État dans la construction d'une économie qui remplisse les promesses d'équité, de participation et des droits fondamentaux. En faisant de la participation populaire et de la prestation de services, la base de la politique de développement durable, les personnes se transforment en une nouvelle force révolutionnaire. La nouvelle Constitution établit également le droit de tous les Kenyans à un environnement propre et sain.

Social Development Network (Réseau pour le développement social)

Prof. Edward Oyugi, Philip Thigo,

John Kipchumbah, Ayoma Matunga

Campagne du Millénaire des Nations Unies (UNMC)

Charles Abugre

Kenya Treatment Access Movement

(KETAM, Mouvement du Kenya Treatment Access)

James Kamau

SEATINI

Oduor Ong'wen

KENDREN

Wahu Kaara

Daraja Civic Initiatives Forum

(Forum des initiatives civiques de Daraja)

Esther Nzioka

CLAN- Migori

William Oloo Janak

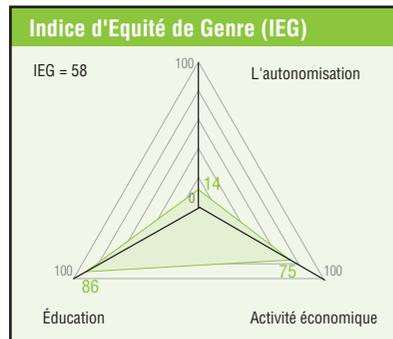
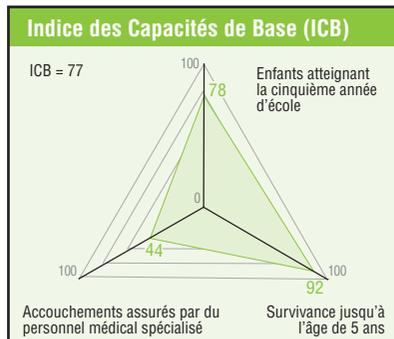
La réalité de l'aide

Vitalice Meja

En décembre 2010, après des années de lutte en quête de citoyenneté et de souveraineté, le peuple kenyan a réussi à négocier un nouveau contrat social sous forme de renouvellement de sa constitution. Le chemin vers la Constitution de 2010 a été sinueux et cahoteux et la réforme constitutionnelle avait constitué le sujet principal depuis l'indépendance du pays. Les tentatives visant à modifier la Constitution de 1963 se sont intensifiées vers la fin des années 1990 et au début des années 2000, mais n'ont abouti qu'après le déclenchement des violences postélectorales au début de 2008 et l'intervention de l'Union africaine grâce à la médiation du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. La Constitution a été présentée au ministre de la Justice le 7 avril 2010, elle a été publiée officiellement le 6 mai 2010 et soumise à un référendum le 4 août 2010. Elle a été approuvée par 67 % des électeurs kenyans et promulguée le 27 août 2010.

La nouvelle constitution promet un programme de transformation qui, s'il est réalisé en totalité, se traduira par un nouveau cadre politique et économique qui permettra au pays de rompre avec le système néo-patrimonial (dans lequel les mécènes utilisent les ressources publiques pour assurer la fidélisation de la clientèle dans la population en générale) hérité du colonialisme. Ses quatre caractéristiques transformatrices sont les suivantes : une charte des droits élargie et la promesse de lutter contre les inégalités et la marginalisation<sup>1</sup>, une décentralisation très poussée

<sup>1</sup> La Déclaration des droits va au-delà des droits civils et politiques habituels et incluent les droits économiques, sociaux et culturels. *New Constitution of Kenya* (Nairobi: 2010), p. 4.



de l'autorité publique, un chapitre sur le leadership et l'intégrité sur la base des principes du service public désintéressé, la discipline et la responsabilisation et un système de valeurs basé sur la souveraineté du peuple et la culture des droits humains.

Si elle est correctement mise en œuvre, la Constitution offrira aux Kenyans une occasion unique d'offrir des réponses justes à deux anciennes questions qui ont donné lieu, jusqu'à aujourd'hui, à des conflits violents et intermittents au niveau sous-national : quel est le sens concret d'être un citoyen du Kenya et qu'est-ce que l'État offre à la majorité du peuple ? L'approche de la Constitution 2010 axée sur les droits fondamentaux, la participation, la responsabilisation des citoyens et le service public désintéressé crée aussi un contexte pour définir le rôle central de l'État dans la construction d'une économie qui remplisse les promesses d'équité, de participation et les droits de base aussi bien sociaux qu'économiques.

Cela permettra au Kenya de se libérer de l'emprise des politiques néolibérales imposées par divers moyens, y compris les conditions de l'aide au développement, les pressions politiques, les obligations multilatérales asymétriques et la connivence des intérêts locaux avec les priorités des étrangers. Elle permettra également d'aborder la question de la corruption généralisée. Par exemple, les récents audits sociaux montrent que les bénéfices tant pour le Fonds d'affectation spéciale pour les autorités locales (LATF, pour son sigle en anglais) et pour le Fonds de développement des circonscriptions (CDF, pour son sigle en anglais) n'arrivent que difficilement aux groupes d'intérêts primaires. La plupart des fonds leur étant destinés ont été détournés par les membres du Parlement et leurs acolytes qui devaient gérer ces fonds au nom des citoyens.

### Qu'est-ce que la nouvelle Constitution est en mesure d'offrir?

La nouvelle Constitution présente une approche holistique et basée sur les droits qui garantit un développement social équitable fondé sur la capacité productive de la société, comme alternative au modèle actuel fondé sur la recherche de profits. Elle implique une nouvelle politique économique se basant sur la participation populaire, pas seulement dans les mécanismes de la politique, mais aussi dans le façonnage de l'économie et la distribution des bénéfices de la production de la valeur ajoutée. Cette politique visera à rééquilibrer les intérêts du secteur de l'entreprise avec les objectifs de développement des citoyens et l'obligation de l'État à fournir un socle de protection sociale pour tous les secteurs de la société. Elle suggère que le nouvel État soit démocratique mais qu'il soit également développeur.

Un État démocratique développeur séparera le domaine privé du domaine public de sorte que ceux qui fournissent des services publics ne puissent pas intégrer le secteur privé. Cela est essentiel afin d'éviter les conflits d'intérêt et pour que l'État puisse équilibrer l'intérêt public et la motivation pour le profit. Un État démocratique développeur éloignera l'économie de la captation de revenus improductifs et guidera l'économie vers une production de valeur ajoutée fondée sur la promotion de la capacité productive de ses citoyens. Il interviendra pour assurer que les bénéfices proviennent de l'activité productive et de l'innovation et dans ce processus, non seulement il les réorientera mais il les reformera. Il mettra l'accent sur la création d'emplois, et pas seulement sur la croissance globale et s'assurera que le processus de croissance soit en lui-même distributif et orienté à l'amélioration du bien-être. Il utilisera les taxes

comme principale source de financement du développement, comme outil de redistribution et de réorientation des mesures incitatives et comme moyen d'améliorer les organismes civiques.

La nouvelle constitution semble également favorable aux questions environnementales. Par exemple, la section 42 de la partie 2 (« Droits fondamentaux et libertés ») établit : « Chacun a le droit à un environnement propre et sain, cela inclut le droit à 1) un environnement protégé pour le bien de générations présentes et futures (...) et 2) à avoir des obligations envers l'environnement... », alors que l'article 69 prévoit que « l'État doit (...) garantir l'exploitation, l'utilisation, la gestion et la conservation durable des ressources naturelles et écologiques et doit assurer une distribution équitable des bénéfices qui en découle<sup>2</sup> ». Cela constitue un progrès considérable pour un pays avec autant de défis environnementaux tels que la désertification, l'érosion des sols, la déforestation, la pénurie et la contamination de l'eau<sup>3</sup>. Par exemple, environ 16,8 millions de personnes (43 % de la population) n'ont pas accès à des sources d'eau améliorée<sup>4</sup>, tandis que 80 % des zones arides et semi-arides du pays sont en train de se transformer en déserts, principalement en raison de la mauvaise gestion des ressources naturelles<sup>5</sup>.

### Le Kenya avant la Constitution : la crise alimentaire, financière et du carburant

Les accusations d'irrégularités durant l'élection présidentielle de 2007 ont déclenché une vague d'agitation politique, économique et sociale, lesquelles, combinées à la crise financière mondiale, ont ravagé le pays au cours des années qui ont suivi. Plus de 500 millions d'USD ont été perdus sur le marché des actions rien que durant la première journée de 2008 et les chefs d'entreprise ont également accusé la perte de millions de dol-

lars<sup>6</sup>. La violence dirigée à l'encontre des minorités ethniques s'est intensifiée et la population est descendue dans les rues à travers tout le pays pour protester contre la manipulation électorale. Suite à cela, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de cette année a été négatif et l'impact de la crise financière s'est immédiatement répercuté sur les prix alimentaires, le commerce (les importations et les exportations ont fortement diminué) et l'investissement, avec l'effondrement de l'investissement brut qui a chuté davantage encore par rapport à son niveau précédent, déjà très mauvais. Les conséquences sociales de ce choc multiple ont été encore plus désastreuses, entraînant une hausse du chômage (65 % en 2010<sup>7</sup>) et une forte croissance de la pauvreté monétaire, la faim et la malnutrition (au moins 100 000 enfants risquent une malnutrition extrême<sup>8</sup>). Alors que les pauvres souffraient, les propriétaires de biens immobiliers, les banquiers et les fournisseurs de services de télécommunications ont connu une période de grande croissance<sup>9</sup>, mettant davantage en évidence l'irrationalité du capitalisme néolibéral qui protège les riches contre les aléas des crises conjoncturelles et punit les pauvres avec leur structure de rémunération déséquilibrée.

La réponse à la crise a suivi une tendance similaire avec une injection de capital importante et immédiate par l'État dans le système financier, la hausse rapide des prix des actions et le développement des transactions immobilières à haute valeur ajoutée, tandis que les investissements dans les infrastructures à caractère social et pour améliorer les conditions de vie des pauvres se sont fait au compte-gouttes ou n'ont jamais été réalisés.

La « réglementation légère » promue par la Banque mondiale au Kenya ainsi que la mauvaise gestion des politiques liées au compte de capital ont entraîné la perte de soutien par le système financier

du pays pour le secteur productif ou les petites et moyennes entreprises. L'effet déstabilisateur des flux de capitaux à court terme et le comportement imprévisible des marchés ont laissé l'économie nationale à la merci des aléas du capital spéculateur. La crise a révélé que le modèle actuel du développement néolibéral est motivé exclusivement par les intérêts des grandes entreprises et leur capacité multilatérale à favoriser une croissance inégale qui conduit à l'augmentation du chômage.

### Le rétablissement des limites de la participation

La nouvelle Constitution garantit la participation publique dans la gouvernance, un élément essentiel de la politique sans lequel la démocratie est sapée. Il s'agit d'une approche de responsabilisation des citoyens qui est en train de devenir un élément essentiel de la théorie et de la pratique de la démocratie. Elle s'inspire de l'esprit de la Charte africaine sur la participation populaire au développement et à la transformation et, dans le cas du Kenya, dans la nouvelle Constitution récemment promulguée, les principes de base indispensables à l'engagement des groupes d'intérêts communiquent les discours de gestion des sociétés durables.

En tant que principe central de la conception des politiques publiques, la « participation publique » suppose que tous les paliers du Gouvernement cherchent à renforcer l'engagement des citoyens et des groupes d'intérêt vis-à-vis de leurs processus respectifs et leurs activités de conception de politiques. Cela signifie briser les frontières artificielles entre les hommes de loi et les citoyens ordinaires. La véritable citoyenneté consiste essentiellement en une relation politique qui exige le respect du bien commun et un rôle spécifique dans la société fondée sur la responsabilisation envers le système politique plutôt qu'envers des intérêts particuliers.

Il est temps pour les citoyens de réclamer leur souveraineté en tant qu'agents concepteurs de politiques qui puissent couvrir leurs besoins en matière de développement social en s'éloignant des intérêts hégémoniques et en se rapprochant de la volonté populaire.

Il faut forcer l'État à enlever son masque d'exécutif neutre de la volonté publique et il faut le forcer à devenir un instrument au service des secteurs productifs de la société et qui ne protège pas les intérêts parasites des classes dirigeantes. En faisant de la participation populaire et de la prestation de services la base de la politique de développement durable, le peuple réussira, en même temps, à réduire l'écart grandissant entre les tâches que les citoyens ordinaires doivent remplir et celles qui sont considérées comme les prérogatives des élites. Grâce à la participation et à l'action collective, les Kenyans se transformeront en une nouvelle force révolutionnaire. ■

2 M. McDermott, "Kenya Grants Environmental Rights in New Constitution," *Tree Hugger*, (janvier 2011), <[www.treehugger.com/files/2011/01/kenya-grants-environmental-rights-new-constitution.php](http://www.treehugger.com/files/2011/01/kenya-grants-environmental-rights-new-constitution.php)>.

3 P. Orengo, "Parts of Kenya Slowly Turning into Desert," *The Standard*, (16 août 2010), [www.standardmedia.co.ke/InsidePage.php?id=2000016338&cid=4](http://www.standardmedia.co.ke/InsidePage.php?id=2000016338&cid=4); EcoMerge, *Kenya's Soil Erosion Leads to Famine*, (31 mai 2010), <[ecomerge.blogspot.com/2010/05/kenyas-soil-erosion-leads-to-famine.html](http://ecomerge.blogspot.com/2010/05/kenyas-soil-erosion-leads-to-famine.html)>; Mongabay.com, *Kenya Forest Information and Data*, <[rainforests.mongabay.com/deforestation/2000/Kenya.htm](http://rainforests.mongabay.com/deforestation/2000/Kenya.htm)>; Water.org, *Kenya*, <[water.org/projects/kenya/](http://water.org/projects/kenya/)>; AllAfrica.com, *Kenya: Rampant Pollution of Rivers Worries Ngilu*, (23 mars 2011), <[allafrica.com/stories/201103240499.html](http://allafrica.com/stories/201103240499.html)>.

4 Water.org, op. cit.

5 P. Orengo op cit.; EcoGeneration, *Desertification in Kenya*, (29 novembre 2009), <[eco-generation.org/activities/news/view.html?boardno=47&cat1=&cat2=&thread=588&no=588&page=71&search=&keyword=>](http://eco-generation.org/activities/news/view.html?boardno=47&cat1=&cat2=&thread=588&no=588&page=71&search=&keyword=>)>.

6 CNN World, *Civil unrest damaging Kenya's economy*, (3 janvier 2008), <[articles.cnn.com/2008-01-03/world/kenya.economy\\_1\\_kenyan-shillings-nairobi-stock-exchange-mwai-kibaki?s=PM:WORLD](http://articles.cnn.com/2008-01-03/world/kenya.economy_1_kenyan-shillings-nairobi-stock-exchange-mwai-kibaki?s=PM:WORLD)>.

7 M. W. Muthee, *Tackling Youth Unemployment in Kenya*, (Washington, DC: Woodrow Wilson International Center for Scholars, septembre 2010), <[www.wilsoncenter.org/index.cfm?fuseaction=news.item&news\\_id=634085](http://www.wilsoncenter.org/index.cfm?fuseaction=news.item&news_id=634085)>

8 T. McConnell, "Recession Worsens Kenyan Famine," *Global Post*, (2 avril 2009), <[www.globalpost.com/dispatch/kenya/090401/recession-worsens-kenyan-famine?page=full](http://www.globalpost.com/dispatch/kenya/090401/recession-worsens-kenyan-famine?page=full)>.

9 Blog de biens immobiliers au Kenya, *Analyzing the Real Estate Sector in Kenya*, <[www.kenyaluxuryhomes.com/apps/blog/entries/show/5890863-analyzing-the-real-estate-sector-in-kenya](http://www.kenyaluxuryhomes.com/apps/blog/entries/show/5890863-analyzing-the-real-estate-sector-in-kenya)>; Kenya Buzz, *Kenya's Very Healthy Banking Sector*, <[kenyabuzz.com/lifestyle/business/item/567-kenya-s-very-healthy-banking-sector](http://kenyabuzz.com/lifestyle/business/item/567-kenya-s-very-healthy-banking-sector)>; C. Mungai, "Is Kenyan African Silicon Valley?," *Talk Afrique*, (26 février 2011), <[www.talkafrique.com/science-and-technology/kenyan-ict-african-silicon-valley](http://www.talkafrique.com/science-and-technology/kenyan-ict-african-silicon-valley)>.